

**AVIS PUBLIC**

**DÉROGATIONS MINEURES**  
**ARRONDISSEMENT DE LA BAIE**

À sa séance ordinaire qui se tiendra le **24 février 2026 à 12h à la salle polyvalente de la bibliothèque, 1911, 6<sup>e</sup> Avenue, La Baie, le conseil d'arrondissement de La Baie**, le conseil d'arrondissement de La Baie statuera sur les demandes de dérogations suivantes :

**5003, chemin Saint-Joseph, La Baie – DM-6000 (id-18835)** demande une dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge latérale droite minimale de 2 mètres au lieu de 3 mètres et autoriser un empiètement de plus de 3 mètres de l'aire de stationnement sur la façade du bâtiment principal, sur un immeuble situé au 5003, chemin Saint-Joseph, La Baie.

**3411, rue du Prince Albert, La Baie – DM-6039 (id-18830)** demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'une galerie en cour avant à une distance minimale de 0 mètre d'une ligne de terrain au lieu de 1,5 mètre et autoriser la construction d'un escalier extérieur donnant accès au rez-de-chaussée à une distance minimale de 0 mètre d'une ligne de terrain au lieu de 1 mètre et excédant 50 % de la profondeur de la cour avant, sur un immeuble situé au 3411, rue du Prince-Albert, La Baie.

**1289 à 1295, avenue du Port, La Baie – DM-6040 (id-18926)** demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'une galerie à une distance minimale de 0,3 mètre de la ligne de propriété arrière au lieu de 1,5 mètre, sur un immeuble situé au 1289 à 1295, avenue du Port, La Baie.

**854, rue Saint-Georges, La Baie - DM-5790 (id-18173)** demande une dérogation mineure visant à autoriser un agrandissement d'un garage détaché portant la superficie totale des bâtiments accessoires à 150,8 mètres carrés au lieu de 100 mètres carrés, sur un immeuble situé au 854, rue Saint-Georges, La Baie.

**3671, boulevard de la Grande-Baie Sud, La Baie – DM-6001 (id-18836)** demande une dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal portant la marge latérale droite minimale à 1 mètre au lieu de 6 mètres et la marge arrière minimale à 1,7 mètre au lieu de 10 mètres, à autoriser l'absence d'une zone tampon avec les limites des lots 3 341 974 et 3 341 975 du cadastre du Québec, sur un immeuble situé au 3671, boulevard de la Grande-Baie Sud, La Baie.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à cette demande.

Pour toute information supplémentaire concernant cette demande de dérogation, nous vous prions de communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

SAGUENAY, le 29 janvier 2026.

L'assistant-greffier de la Ville,

BASTIEN GAUDET